CHARTE D'ÉTHIQUE GROUPE VALFIDUS

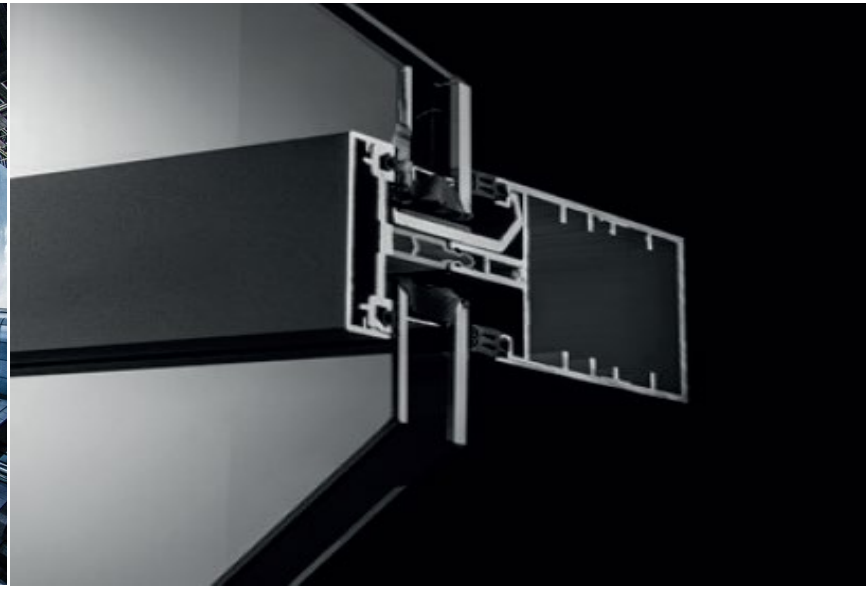

VALFIDUS

Driven by Entrepreneurship

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION

2. NOS MOTIVATIONS

3. NOTRE ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

- 3.1 LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME
- 3.2 CONDITIONS DE TRAVAIL ET ÉGALITÉ DES CHANCES
- 3.3 DIVERSITÉ & LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS
- 3.4 SANTÉ, SECURITÉ, ET CONDITIONS D' EMPLOI

4. LE CODE DE CONDUITE

- 4.1 PREVENTION DE LA CORRUPTION
- 4.2 TRANSPARENCE, LOYAUTE ET PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES
- 4.3 CONFLITS D'INTÉRÊTS
- 4.4 POLITIQUE SUR L'HOSPITALITÉ ET LE SPONSORING
- 4.5 POLITIQUE SUR LES CADEAUX
- 4.6 DISPOSITIF D'ALERTE INTERNE ET RÉFÉRENT ÉTHIQUE

5. RESPECT DES INTÉRÊTS DES CLIENTS ET PARTIES INTERESSÉES

6. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

7. CONTACT CHEZ VALFIDUS

8. MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE D'ÉTHIQUE

1. INTRODUCTION

Fort d'une expérience entrepreneuriale de plus de soixante ans, VALFIDUS est un Groupe international qui opère dans plusieurs secteurs d'activités.

L'innovation, l'entrepreneuriat, et l'engagement sont autant de valeurs qui guident notre activité. En tant que groupe familial, nous nous impliquons personnellement sur le long terme avec nos clients, nos partenaires et nos collaborateurs.

L'autonomie et l'indépendance opérationnelle des sociétés du groupe s'inscrivent dans notre stratégie globale et contribuent à développer une culture d'entreprise commune qui s'appuie sur les valeurs propres de chaque unité du groupe VALFIDUS.

Nous sommes fiers de développer des produits et services qui font la différence en contribuant positivement à l'amélioration de l'habitat tout en préservant notre environnement.

Cette Charte d'éthique s'appuie sur les valeurs du groupe VALFIDUS et s'applique à tous nos employés afin qu'ils agissent de façon responsable et en accord avec nos valeurs.

Jean-Christophe Vidal-Revel, *Président - Directeur Général*

Cécile Sibertin-Blanc, *Directrice Générale*

2. NOS MOTIVATIONS

Nous investissons sur le long terme et encourageons nos équipes à faire preuve d'autonomie et de curiosité, ainsi qu'à saisir les opportunités et relever les défis.

Notre approche qui favorise l'optimisme, l'engagement et des relations de travail fondées sur la confiance, se répercute positivement sur la qualité des produits, des services et des procédés industriels.

L'entreprise a développé une culture de la qualité qui s'appuie sur un système de management qui a pour objectifs la satisfaction de ses clients, l'engagement permanent des salariés et la préservation de l'environnement.

Notre succès s'est notamment construit sur l'expertise et la compétence de notre personnel international.

Nous mettons tout en œuvre pour pérenniser l'entreprise et son développement, améliorer sa rentabilité, mobiliser les collaborateurs autour d'un projet commun et lui donner à une dimension écocitoyenne.

Notre recherche continue de progrès s'attache à adapter en permanence notre organisation aux enjeux actuels et futurs afin de répondre au mieux aux attentes de nos clients, prestataires et partenaires. Outre les attentes de ceux-ci, nous prenons en compte les dimensions économiques, sociales, sanitaires et environnementales liées à nos activités.

3. NOTRE ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

3.1 LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Dans un but d'intégrité et d'éthique, considérant que le comportement de chacun ne doit en aucune façon porter atteinte à la dignité des personnes et de leur travail, les sociétés du groupe VALFIDUS prônent le respect de l'individu, de la Convention Européenne des Droits de l'Homme et des Conventions de l'Organisation Internationale du Travail.

Nous avons à cœur de respecter et appliquer ces valeurs et principes essentiels dans le cadre de notre activité.

3.2 CONDITIONS DE TRAVAIL ET ÉGALITÉ DES CHANCES

Nous garantissons des conditions de travail respectueuses et exemplaires. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils adhèrent à la même philosophie.

De plus, nous nous engageons à promouvoir la diversité et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

3.3 DIVERSITÉ & LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Les sociétés du groupe VALFIDUS s'engagent à favoriser le pluralisme et rechercher la diversité au travers des recrutements et de la gestion des carrières. Notre entreprise témoigne ainsi de son engagement en faveur de la diversité culturelle, ethnique et sociale.

Nous nous engageons à chercher, et refléter la diversité de la société et notamment sa diversité culturelle dans notre effectif, aux différents niveaux de qualification.

Chacun de nous doit veiller à ne pratiquer aucune discrimination, en particulier basée sur l'origine, le sexe, les mœurs, l'orientation sexuelle, l'âge, la situation familiale, les caractéristiques génétiques, l'appartenance à une ethnie, l'appartenance à une nation ou une race, les opinions politiques, les activités syndicales ou mutualistes, les convictions religieuses, l'apparence physique, le patronyme, l'état de santé, le handicap ou l'état de grossesse.

Ces valeurs et principes s'appliquent à toutes les étapes de gestion des ressources humaines que sont notamment l'embauche, la formation, l'avancement ou la promotion professionnelle des collaborateurs.

3.4 SANTÉ, SECURITÉ, HYGIÈNE ET CONDITIONS D'EMPLOI

Les sociétés du groupe VALFIDUS offrent un environnement de travail sûr et sain et garantissent la sécurité et la santé de leurs collaborateurs et contribuent à améliorer la santé publique. Nous analysons les risques santé-sécurité au travail afin de les éliminer ou les diminuer, et nous dotons nos salariés d'équipements individuels appropriés.

De plus, notre entreprise s'engage à améliorer continuellement les conditions et la tenue du dialogue social.

Nous assurons à tous les collaborateurs des conditions d'hygiène et de sécurité conformes à la législation en vigueur et nous encourageons le perfectionnement et la formation de notre personnel afin de pourvoir aux besoins actuels et futurs de l'entreprise et de contribuer à la progression et l'épanouissement de nos collaborateurs.

Nos produits et prestations sont fabriqués, exécutés et contrôlés dans le respect des personnes, des sociétés (clients, fournisseurs, partenaires, concurrents, riverains, collectivités) et de la législation. C'est pour cela que nous demandons aux collaborateurs de notre entreprise de se conformer aux lois et règlements en vigueur dans les opérations qu'ils réalisent dans le cadre de leur activité professionnelle.

Toute situation anormale ou tout manquement à ces valeurs doit être signalé à la Direction Juridique du groupe Valfidus.

4. LE CODE DE CONDUITE

4.1 PREVENTION DE LA CORRUPTION

Les sociétés du groupe VALFIDUS rejettent la corruption sous toutes ses formes.

La probité de chacun est essentielle pour garantir un comportement collectif exemplaire. Nos valeurs expriment cet engagement.

L'intégrité vis-à-vis de l'entreprise et dans nos relations d'affaires est un devoir et se traduit par le rejet de corruption sous toutes ses formes car l'exemplarité assure la crédibilité interne et externe de nos actions.

En conséquence, les employés doivent toujours servir au mieux les intérêts du groupe VALFIDUS et refuser toute sollicitation ou bénéfice autre que le salaire versé par leur employeur pour l'exercice de leur fonction et qui pourrait influencer leurs décisions personnelles.

4.2 TRANSPARENCE, LOYAUTÉ ET PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Afin de renforcer la transparence et la loyauté de ses pratiques et de se conformer à la règlementation en matière de concurrence, le groupe VALFIDUS s'est doté d'une politique de conformité au Droit de la concurrence et porte une vigilance accrue à son application.

A ce titre, les sociétés du groupe VALFIDUS respectent les règles de la libre concurrence et fondent leurs relations commerciales sur une communication transparente, une exactitude dans les données marketing et commerciales communiquées et le respect de nos partenaires par le respect de nos engagements contractuels.

Le choix d'un prestataire ou d'un partenaire est effectué uniquement sur la base du service offert, de la qualité, du prix, et de son avantage comparatif, dans la mesure du possible par le biais d'appels d'offre.

Ainsi, toute pratique anticoncurrentielle, de coordination illicite et d'obtention illégale de marché est rejetée par le groupe VALFIDUS qui, le cas échéant, prendra les sanctions disciplinaires applicables. Aucun employé ne doit ni tenter de corrompre, ni se laisser corrompre par une personne ou une entreprise avec laquelle il traite.

4.2 TRANSPARENCE, LOYAUTÉ ET PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Afin de renforcer la transparence et la loyauté de ses pratiques et de se conformer à la règlementation en matière de concurrence, le groupe VALFIDUS s'est doté d'une politique de conformité au Droit de la concurrence et porte une vigilance accrue à son application.

A ce titre, les sociétés du groupe VALFIDUS respectent les règles de la libre concurrence et fondent leurs relations commerciales sur une communication transparente, une exactitude dans les données marketing et commerciales communiquées et le respect de nos partenaires par le respect de nos engagements contractuels.

Le choix d'un prestataire ou d'un partenaire est effectué uniquement sur la base du service offert, de la qualité, du prix, et de son avantage comparatif, dans la mesure du possible par le biais d'appels d'offre.

Ainsi, toute pratique anticoncurrentielle, de coordination illicite et d'obtention illégale de marché est rejetée par le groupe VALFIDUS qui, le cas échéant, prendra les sanctions disciplinaires applicables. Aucun employé ne doit ni tenter de corrompre, ni se laisser corrompre par une personne ou une entreprise avec laquelle il traite.

4. LE CODE DE CONDUITE

4.3 CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les employés doivent éviter les situations où leurs intérêts personnels pourraient entrer en conflit avec ceux du groupe VALFIDUS.

Tout collaborateur doit, d'une part, immédiatement informer sa hiérarchie en cas de conflit d'intérêts potentiel donnant ou pouvant donner l'impression d'influer sur son jugement et ses actes.

4.4 POLITIQUE SUR L'HOSPITALITÉ ET LE SPONSORING

A des fins commerciales, les employés du groupe s'engagent à ne pas accepter et offrir des invitations à des repas d'affaire, des billets de spectacles ou de manifestations sportives dépassant le cadre des bonnes pratiques et de la transparence.

Les employés du groupe VALFIDUS s'engagent à refuser toute invitation ou accueil pouvant être perçu comme une marque d'obligation, d'engagement ou de récompense d'une conduite inappropriée en relation avec un marché ou l'obtention d'un futur marché.

Les paiements de facilitation sont proscrits, le Mécénat et le sponsoring sont strictement soumis à l'acceptation de la direction de l'entité concernée.

4. LE CODE DE CONDUITE

4.5 POLITIQUE SUR LES CADEAUX

Les cadeaux et autres faveurs accordés à des tiers (fonctionnaires, partenaires) doivent respecter les règles de transparence et les bonnes pratiques commerciales.

Les employés du groupe s'engagent à ne pas accepter et offrir des cadeaux pouvant être perçus comme une marque d'obligation, d'engagement ou de récompense d'une conduite inappropriée en relation avec un marché ou l'obtention d'un futur marché.

Aucun employé du groupe ne doit accepter de cadeaux d'une valeur excédant 300€. Tout cadeau dépassant ce seuil ne pourra être accepté et devra être refusé en justifiant ce refus. Dans l'hypothèse où ce refus ne serait pas possible, l'employé devra immédiatement en informer sa hiérarchie et remettre ce cadeau à la direction qui décidera de son affectation.

4.6 DISPOSITIF D'ALERTE INTERNE ET RÉFÉRENT ÉTHIQUE

Un dispositif d'alerte interne a été instauré afin de permettre aux membres du personnel de signaler les conduites qui dérogeraient à ce code éthique et aux valeurs du groupe VALFIDUS.

En cas de doute sur une question éthique, vous pouvez demander conseil auprès de votre référent éthique nommé pour chaque site (RH, ou toute autre personne de la direction ou du délégué du personnel). La liste des référents étiques a été communiquée à chaque entité.

Les lanceurs d'alerte seront protégés contre toute forme de représailles. Les auteurs de représailles exercées contre les lanceurs d'alerte seront systématiquement sanctionnés.

En cas de violation du code de conduite, les sanctions disciplinaires applicables (selon la faute et la législation en vigueur) seront prises.

5. RESPECT DES INTÉRÊTS DES CLIENTS ET PARTIES INTÉRESSÉES

Toutes nos règles d'éthique sont importantes car elles sont au cœur de nos responsabilités individuelles et collectives.

Notre croissance et notre pérennité ne peuvent se concevoir sans le respect des intérêts de nos clients et de tous nos partenaires. Nous sommes constamment attentifs aux besoins de nos clients. Nous contrôlons, évaluons et améliorons sans cesse nos processus de façon à assurer la qualité et la sécurité à chaque étape de réalisation de nos produits et services tout en maîtrisant les impacts sur l'environnement.

Les sociétés du groupe VALFIDUS veillent en outre à la santé et au bien-être des consommateurs. Nous sommes sensibles au confort des consommateurs qui achètent nos différents produits, notamment en matière de respect des normes de performance thermique.

La confidentialité est une notion importante pour VALFIDUS. Une information est réputée confidentielle dès lors qu'elle n'a pas été rendue publique par quelque moyen que ce soit. Nous veillons à ce que toute information ou tout document qui sera confié au collaborateur ou qu'il aura obtenu, soit gardé confidentiel et que son traitement soit conforme avec l'ensemble des réglementations applicables en la matière.

L'entreprise définit des procédures transparentes et efficaces assurant aux clients et aux parties intéressées la prise en compte de leurs réclamations et le règlement rapide et en toute bonne foi des éventuels litiges.

6. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les sociétés du groupe VALFIDUS ont adopté une politique de développement durable au sein de laquelle la protection de l'environnement, la préservation des ressources naturelles, la biodiversité et la lutte contre le changement climatique sont une priorité. Nous avons mis en place un programme de démarches concrètes destiné à encourager et pérenniser les actions de développement durable au sein des établissements.

Nous évaluons nos impacts sur l'environnement et mettons en œuvre les actions pour les réduire et se conformer aux réglementations en vigueur.

Nous nous engageons activement dans une démarche d'innovation en termes de réduction de consommation d'énergie (audit) et de solutions énergétiques, notamment au travers des prestations proposées par certaines de nos sociétés. Enfin, nous achetons et utilisons, autant que possible, des produits et services écoresponsables.

7. CONTACT CHEZ VALFIDUS

Miguel de la SERNA

Legal Counsel Valfidus Group

Email: migue.delaserna@valfidus.com

Tél.: +352 20 40 44 60 40

7. CONTACT CHEZ VALFIDUS

La présente Charte d'Éthique est mise en œuvre et devient effective le jour de sa signature par les membres de direction des sociétés du groupe VALFIDUS.

Par la signature de cette Charte d'Éthique, tous les membres de direction en acceptent le contenu et se portent garants de sa communication à tous les employés et de son application de ses principes et valeurs au sein des entités du groupe VALFIDUS.

VALFIDUS

Driven by
Entrepreneurship & Innovation